

Commune de Lutry

Rapport

de la Commission des finances du Conseil Communal de Lutry

sur le préavis municipal 1253/2018

concernant le budget pour l'année 2019 de la Commune de Lutry

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances a tenu cinq séances de sous-commission entre le 5 et le 13 novembre 2018. La séance plénière a eu lieu le jeudi 22 novembre 2018. Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux et les chefs de service ont participé à ces séances.

La commission remercie très vivement Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux et Messieurs les chefs de service pour leur disponibilité, les renseignements précis et les explications détaillées qu'ils ont fournis, en plus des informations contenues dans le budget 2019 de la Commune de Lutry. La commission souligne aussi l'intérêt marqué de chacun pour réaliser les tâches, qu'ils accomplissent dans l'intérêt de notre Commune et de ses habitants.

Par ailleurs, je tiens à remercier, sans réserve tous les membres de la commission des finances qui ont travaillé, dans le cadre de délais courts, avec compétence, sérieux et un excellent esprit d'équipe. Une bonne préparation, a permis de poser les questions pertinentes par rapport à l'évolution des postes clés. La majorité des membres a participé à l'ensemble des séances de sous-commissions.

Des informations importantes figurent dans les rapports des sous-commissions et des documents annexés. Les renseignements complémentaires, figurant dans le budget, donnent des réponses à de nombreuses questions.

Séance plénière

La commission s'est réunie le jeudi 22 novembre 2018 au Château de Lutry en présence de Monsieur Jacques-André Conne, Syndic, de Monsieur Denys Galley, secrétaire municipal, et de Monsieur Yvan Leiser, boursier.

La commission des finances était composée de :

Mesdames Magali Burdet et Rose-Marie Notz ainsi que de Messieurs Denis Aguet, Michel Bornet, Charles Chappuis, Sylvain Krayenbühl, Ludovic Paschoud, Rémy Sulzer, Patrick Sutter, Claude Weber et du soussigné.

Observations générales

Comme attendu ce budget 2019 sera bien moins bon que le précédent et annonce des années moins favorables à nos finances communales mais la très bonne santé financière de notre commune nous permettra d'y faire face. La part de nos dépenses qui ne dépend pas directement de notre commune augmente année après année et c'est chaque fois un vrai défi que de pouvoir garder assez d'autonomie pour financer nos différents services ainsi que nos investissements. Nous constatons que les charges de ce budget 2019 qui dépendent directement de notre responsabilité ont été minutieusement réfléchies et donc que nous ne pourrions pas être beaucoup plus rigoureux à l'avenir sans devoir diminuer les prestations à la population.

Analyse

L'exécutif nous présente un budget déficitaire de Fr. 7'170'000.-, soit une détérioration de Fr. 5'476'000.- par rapport au budget 2018. Ce premier montant correspond à 9,33 % des charges budgétées.

L'analyse globale des chiffres fait ressortir les points suivants entre les comptes 2017 et le budget 2019 :

- Les charges d'exploitation progressent d'environ 8,91 % (Fr. 70'539'276.56 aux comptes 2017 contre Fr. 76'822'000.- au budget 2019, ce qui donne une augmentation des charges de Fr. 6'282'723.44)
- Les revenus d'exploitation diminuent de 1,31 % (Fr. 70'581'748.58 aux comptes 2017 contre Fr. 69'652'000.- au budget 2019, ce qui donne une diminution des revenus de Fr. 929'748.58).

Le déficit du budget 2019 provient essentiellement de deux points :

- une grande partie peut être expliquée par l'accroissement constant des charges cantonales et intercommunales. Le coût net péréquatif qui est à la charge de notre commune pour le budget 2019 est de Fr. 32'309'000.- contre un montant de Fr. 27'514'000.- au budget 2018, soit une augmentation de Fr. 4'795'000.- ou de 17,43%.
- au niveau des charges communales sur lesquelles nous avons encore le contrôle, une augmentation de Fr. 610'000.- par rapport au budget 2018 qui peut être expliquée en

grande partie par l'augmentation de la masse salariale globale de Fr. 209'000.- comprenant l'engagement de personnel supplémentaire, par la mise en place du projet de quartiers solidaires (+107'000.-) ainsi que par l'augmentation des subventions pour la fondation des structures pour l'enfance et la jeunesse (+330'000.-).

A propos des revenus, on remarque une très légère augmentation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques dont le montant au budget 2019 est de Fr. 32'370'000.- (+330'000.- ou +1,03% par rapport au budget 2018). Par contre étant donné l'entrée en vigueur de la RIE III au 1^{er} janvier 2019, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales est budgétisé en forte baisse pour l'année 2019 à Fr. 990'000.- (Fr. 1'869'154.70 sur les comptes 2017).

Pour les investissements, le montant du budget 2019 (Fr. 6'038'000.-) est certes supérieur au budget 2018 (Fr. 5'343'000.-) mais bien inférieur à ce qui avait été prévu initialement dans le plan prévisionnel des investissements 2017/2021.

Les dépenses d'investissements ordinaires sont budgétisées à Fr. 1'675'000.-, soit Fr. 785'000.- pour le patrimoine administratif, Fr. 190'000.- pour le patrimoine financier et l'enveloppe budgétaire de Fr. 700'000.- pour les travaux de mise en séparatif et le remplacement des vieilles canalisations. Ces investissements qui tiennent lieu de préavis ont convaincu la commission de leur nécessité.

La capacité d'autofinancement du budget 2019 est négative de Fr. 5'320'000.- (insuffisance d'autofinancement) alors qu'au budget 2018 elle n'était négative que de Fr. 53'000.-. Le déficit financier ou l'insuffisance de liquidité sera de Fr. 11'205'000.- au budget 2019.

Péréquation

Afin de bien comprendre ce que représente la péréquation pour notre commune, nous vous proposons quelques chiffres de comparaison avec d'autres communes du canton. Il s'agit du solde net des péréquations soit l'addition de la facture sociale, de la péréquation directe nette et des dépenses thématiques (chiffres relatifs au budget 2019 mais reposants sur les recettes fiscales 2017).

Solde net des péréquations par commune :

1. Pully	53,3 mios	(2'933/habitant)
2. Nyon	41.9 mios	(2'038/habitant)
3. Rolle	34.8 mios	(5'594/habitant)
4. Lausanne	32.5 mios	(233/habitant)
5. Lutry	32.3 mios	(3'230/habitant)
... La Tour-de-Peilz	21.5 mios	(1'822/habitant)
... Vevey	21.4 mios	(1'077/habitant)
... Aigle	-0.4 mios	(-38/habitant)
... Bex	-1.7 mios	(-222/habitant)
... Yverdon	-14.1 mios	(-467/habitant)

Requête

Les Services Industriels de notre commune affichants une santé financière excellente avec une grande partie des investissements déjà amortis, des réserves importantes et un bénéfice récurrent, la commission des finances souhaite que la Municipalité étudie quels seraient les impacts et conséquences sur nos finances communales de ces deux options :

1. De pouvoir transférer annuellement le bénéfice des Services Industriels en faveur de la Bourse communale. De permettre aux Services Industriels et à la Bourse communale de se prêter ou de s'emprunter des montants en fonction de leur surplus ou de leur manque de liquidités.
2. De fusionner les Services Industriels et la Bourse communale.

Conclusions

Sur la base de différents éléments susmentionnés et des commentaires apportés sur les postes du budget ayant fait l'objet des sondages effectués par la Commission, ainsi que des rapports des sous-commissions et en considération

- du préavis 1253/2018
- des rapports des sous-commissions
- du présent rapport de la commission des finances
- à l'unanimité

vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver le budget 2019, qui se résume comme suit:

1. Le budget 2019 de la Bourse Communale

-Revenus de fonctionnement	Fr. 69'415'000.-
-Prélèvements à des comptes de réserves	Fr. 100'000.-
-Charges de fonctionnement	Fr. 74'735'000.-
-Attributions à des comptes d'amortissements	Fr. 1'630'000.-
-Attributions à des comptes de réserves	Fr. 320'000.-
-Imputations internes	Fr. 137'000.-
-Résultat - insuffisance de recette	<u>Fr. 7'170'000.-</u>

2. Le budget 2019 des Services Industriels

Recettes totales	Fr. 11'161'000.-
Dépenses totales	Fr. 9'426'000.-
Soit un écart positif de	<u>Fr. 1'735'000.-</u>
attribué aux amortissements et réserves	

3. Pour le financement des dépenses d'investissement ordinaires

d'accorder les crédits nécessaires au financement des dépenses d'investissement ordinaires 2019 (ORD «2019)

de la Bourse Communale de Fr. 975'000.-

4. Pour les travaux à caractère conventionnel pour le renouvellement et l'extension simple des réseaux existants

d'accorder une enveloppe budgétaire pour des crédits d'investissements (EB.ORD/2019)

concernant des travaux à caractère conventionnel pour le renouvellement et l'extension simple des réseaux existants :

de l'épuration des eaux	Fr.	700'000.-
du Service des eaux	Fr.	500'000.-
du Service de l'électricité	Fr.	935'000.-
de l'éclairage public	Fr.	255'000.-
du Service du gaz	Fr.	50'000.-

Commission des Finances

Le Président



Etienne Blanc

Rapport de la sous-commission des finances chargée de l'examen des postes budgétaires 2019 de la Jeunesse, du Social, des Paroisses et de la Culture (dicastères C, E et G).

La sous-commission composée de Monsieur Charles Chappuis et du soussigné s'est réunie au Château dans la salle des commissions le lundi 5 novembre 2018 à 18h30. Etaient également présents Mesdames Magali Burdet et Rose-Marie Notz, Messieurs Denis Aguet, Michel Bornet, Sylvain Krayenbühl, Patrick Sutter et Claude Weber et Monsieur Etienne Blanc, Président de la commission des finances. Monsieur Ludovic Paschoud était absent excusé.

La séance s'est déroulée en présence de Madame Claire Glauser, Municipale, de Monsieur Georges Croisier, préposé et de Monsieur Christian Berdoz, directeur des écoles. La sous-commission tient à les remercier pour leur disponibilité et les éclaircissements apportés durant la séance.

Il a été procédé à l'examen du budget poste par poste, les commissaires posant leurs questions au fur et à mesure de la lecture du document. Les points suivants ont été soulevés par la sous-commission.

Culture et Paroisses (C)

P33/ 151.3653.02 Encouragement à l'étude de la musique. Comment et à qui sont attribués les fonds de la contribution annuelle ?
Le Cercle Lémanique d'Etudes Musicales (CLEM) est une association à but non lucratif reconnue par la Fondation pour l'Enseignement de la Musique (FEM), ce qui lui permet de bénéficier de subventions publiques cantonale et communale. Les élèves paient des frais d'écolage en fonction de leurs possibilités financières, de 10 à 90% du coût réel, le reste étant couvert par les subventions. Ce système est destiné à favoriser l'enseignement de la musique à toutes les classes de la population.

P35/ 151.4359 ventes et prestations diverses. De quoi s'agit-il?
Ce montant représente les ventes de petits objets présents au Greffe.

P35/ 152.3180 Frais d'animation et de décoration. Le montant inscrit au budget n'est-il pas trop élevé?
Le budget prévoit la venue d'une conteuse-liseuse.

Ecoles (E)

- P85/ 500.3112 Achat mobilier. De quel mobilier s'agit-il?
Il est prévu le remplacement du bureau et du corps de bureau du directeur.
- P89/ 505.3011 Traitements cantine scolaire. Quelle est la cause de la diminution du budget ?
Le but n'est autre que de coller au plus près de la réalité suite à la demande de la commission des finances. Le budget 2019 est plus en adéquation avec les comptes réels 2017.
- P89/ 505.3020 Traitement personnel animation cantine. Pourquoi aucun montant n'existe-t-il aux comptes 2017?
Il s'agit d'un nouveau poste animé par quatre professeurs de gymnastique.
- P89/ 505.3161 Location locaux dans bourg pour cantine. N'y a-t-il pas assez de place dans les établissements scolaires?
Pour l'établissement du Grand-Pont, l'espace étant insuffisant, et le transport vers d'autres établissements étant chronophage et dispendieux financièrement en transports, il est nécessaire de louer un autre local dans le bourg. Actuellement la M.P.J. (Maison de Paroisse et des Jeunes).
- P93/ 512.4332 Finance d'écolage à charge des parents. De quoi s'agit-il?
L'intitulé devrait être : « Finance d'écolage à charge d'autres communes ». Ce montant est difficile à établir d'avance et est un revenu aléatoire fonction du nombre d'élèves d'autres communes ayant obtenu une dérogation pour s'inscrire à Lutry.
- P93/ 512.3188 et
P95/ 521.3188 Transports des élèves. Explication sur la différence des chiffres aux budgets? $9,30 \times 169'500 = 1'575'000$ CHF,
 $949'000 + 785'000 = 1'734'000$ CHF soit un écart de 159'000 CHF
Cette différence est due à la TVA et aux abonnements de transports des élèves CFF et TL.
Un retour financier est prévu dans la péréquation financière.
- P96/ 521.3522 Ecolages élèves secondaires dans d'autres communes. Pourquoi une telle différence de coûts?
A Pully : élèves à option latine non dispensée à Lutry,
A l'Elysée : élèves projet Art-Sport-Etudes.
Les coûts sont définis par la décision cantonale n°138 en application des articles 133 et 138 LEO :
Pully : en application de l'article 65LEO, les montants forfaitaires sont de CHF 1'300,00 et CHF 200,00 soit un total de CHF 1'500,00,
Elysée : en application de l'article 63 al. 3 LEO, un montant forfaitaire de CHF 4'000,00 est payé lorsque l'élève intègre une classe constituée à cet effet,
RAC I ou RAC II : en application de l'article 138 LEO, un montant forfaitaire de CHF 4'000,00 est payé à la commune recevant ces élèves.
Les frais de transports sont en sus et pris en charge par la Commune.

Service Social (G)

P105/ 711.3655.01, 08, 09, 10, 11 Subventions communales aux garderies et UAPE.

Qu'est-ce qui explique une explosion des coûts au budget 2019?

La refonte des structures de la F.S.E.J. (Fondation des Structures pour l'Enfance et la Jeunesse) a nécessité l'engagement de personnel du fait de la séparation de l'EMS Les Marronniers de la Structure pour l'enfance.

Une nouvelle C.C.T. entraîne une augmentation des coûts du fait de l'augmentation des salaires des éducatrices et du passage à 5 semaines de congés payés.

Les garderies des Moulins et de la Toffeyre ne bénéficient plus de subventions fédérales.

P97/ 550 et P107/ 721 Facture Sociale :

550 Bourses d'études et d'apprentissage = CHF 851'000,00

721 Prévoyance Sociale - charges cantonales = CHF 21'684'000,00

TOTAL = CHF 22'535'000,00

Alors qu'il est écrit p108 une participation de CHF 22'485'000,00

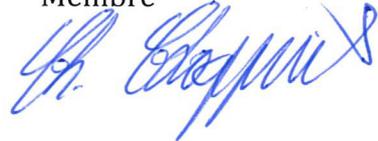
Soit une différence de CHF 50'000,00.

Ce montant est celui du poste budgétaire 721.3655.01 Contribution communale à la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants) qui n'est pas pris en compte dans les charges cantonales. Il serait sans doute préférable alors de l'intégrer dans le poste 722 Aides et Subventions communales.

Rémy Sulzer
Président-rapporteur



Charles Chappuis
Membre



Rapport de la sous-commission des finances chargée de l'examen des postes budgétaires 2019 relatifs aux dicastères de la Mobilité, de la Police, du Service du Feu ainsi que de la Protection civile.

La sous-commission composée de Madame Magali Burdet ainsi que du soussigné s'est réunie le lundi 5 novembre 2018 au Château.

Monsieur Etienne Blanc, Président de la Commission des finances, Madame Rose-Marie Notz et Messieurs Michel Bornet, Sylvain Krayenbühl, Rémy Sulzer, Patrick Sutter et Claude Weber, membres de la commission étaient également présents.

Messieurs Charles Chappuis et Ludovic Paschoud étaient excusés.

La séance s'est déroulée en présence de Monsieur Kilian Duggan, Conseiller municipal et de Madame Noémie Urfer, déléguée à la Mobilité. Monsieur Eugène Chollet, Commandant de l'APOL était excusé.

Lors de cette séance il a été procédé à l'examen du budget poste par poste, les commissaires posant leurs questions au fur et à mesure de la lecture du document.

La sous-commission tient à remercier Monsieur le Municipal ainsi que Madame la déléguée à la Mobilité pour leur disponibilité et pour les réponses apportées à toutes les questions.

Les points ci-dessous mentionnés ont fait l'objet de questions ou de remarques de la part des commissaires :

Mobilité

180.3185 (p. 42) Etude mise en place d'une centrale de stationnement.
Il s'agit d'une étude relative à l'installation d'une centrale de localisation et d'affichage des places libres dans le bourg.

Etude d'avant-projet pour un transport par câble Nord / Sud.

Cette étude est liée à l'éventuelle création d'un parking d'échange sur une parcelle communale située à proximité de la sortie d'autoroute.

En cas de résultat favorable de cette étude de faisabilité, une étude plus approfondie pourrait être envisagée. Le coût de cette étude approfondie serait d'environ 265'000.-

181.3163.03 (p.44) Location de véhicules Mobility

Un véhicule supplémentaire aux 2 véhicules existants (Gare de Lutry et parking de la Possession) est prévu à la Gare de la Conversion.

181.3517.01(p 43) Part au déficit d'agglomération des TL

Cette participation est calculée en fonction de 2 critères : le nombre d'habitants de la commune et le nombre de Km parcouru par les bus sur le territoire communal.

L'augmentation du budget est en partie liée à l'acceptation par notre conseil du préavis N° 1249 concernant le renforcement de l'offre en transports publics sur l'axe Nord-Sud (lignes 68 / 69).
Préavis accepté à l'unanimité lors de la séance du 30.04.2018.

Police

432.3143 (p. 69)

Entretien de la signalisation routière.

Travaux de marquage.

Il s'agit du budget prévisionnel pour le marquage au sol.

Remplacement de la borne mécanique du Quai Vaudaire Est

Il s'agit de remplacer une borne mécanique qui est en fin de vie.

Horodateurs

Les horodateurs posés dernièrement au bourg de Lutry ne donnent pas satisfaction. Leur utilisation s'avère difficile.

Un arrangement a été trouvé avec le fournisseur et la totalité des horodateurs du Bourg (y.c. ceux du parking de la Possession) seront changés pour un montant global d'environ 12'000.-

471.4272 (p. 83)

Port : Taxes et droits d'ancrage.

Un groupe de travail a été nommé par la Municipalité et étudie une refonte totale du règlement du port.

Protection civile

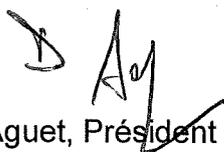
661.3521 (p 103)

Part. à l'Office régional de Protection civile

L'augmentation de la participation communale est une conséquence de l'acceptation le 12 mars 2018 par le Conseil Communal du préavis 1246 « Fusion de l'organisation de protection civile (ORPC) Lavaux-Oron ».

Suite à l'adoption de ce préavis, la participation est passée de 21.50 à 23.50 francs par habitant.

Lutry, le 12 novembre 2018



Denis Aguet, Président rapporteur



Magali Burdet, Membre

CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Rapport de la sous-commission des finances chargée de l'examen des postes budgétaires 2019 relatifs au dicastère Bâtiments, Urbanisme et police des constructions

La sous-commission composée de Monsieur Sylvain Krayenbühl ainsi que de la soussignée s'est réunie le 6 novembre 2018 au Château.

Monsieur Etienne Blanc, Président de la Commission des finances, Madame Magali Burdet et Messieurs Denis Aguet, Michel Bornet, Ludovic Paschoud et Patrick Sutter membres de la commission étaient également présents. Charles Chappuis et Rémy Sulzer étaient excusés.

La séance s'est déroulée en présence de Monsieur Pierre-Alexandre Schlaeppli, Conseiller municipal, de Monsieur Eric Desaulles chef de service et de Monsieur Laurent Meienhofer, architecte.

Lors de cette séance il a été procédé à l'examen du budget poste par poste, les commissaires posant leurs questions au fur et à mesure de la lecture du document.

La sous-commission tient à remercier Monsieur le Municipal ainsi que le chef de service et l'architecte pour leur disponibilité et pour les réponses apportées à toutes les questions.

Les points ci-dessous ont notamment fait l'objet de questions ou de remarques de la part des commissaires :

BÂTIMENTS

B. 171.3116.01 (p 39) Salle de gym du Grand Pont : évolution des dépenses de moins 3000 à 6000 francs en 3 ans de manière identique sur les 4 salles de gym, à quoi correspondent ces dépenses ?

Chaque année, le matériel est contrôlé par différentes sociétés (Sogemat, Alder, Eisenhut). Ces contrôles sont obligatoires et concernent la sécurité. Pour 2019, l'augmentation des coûts est dû au fait qu'il est nécessaire de remplacer toutes les cordes car elles ne sont plus homologuées (celles des agrès).

B. 171.3141.03 (p. 39) : Salle de gym des Pâles, entretien courant : Pourquoi cette dépense alors que cette salle a été rénovée il y a quelques années ?

Plusieurs aménagements s'avèrent nécessaires : amélioration des locaux à ballon, installation du Wifi (3000.-), mise en place d'un système de surveillance des élèves (information d'absence en temps réel), installation de nouveaux sèche-cheveux muraux (4000.-), besoin d'armoires supplémentaires (3000.-).

B. 171.3150 (p 39) Entretien inst. techniques chauffage, ventilation : A quoi correspond cette somme de 41 000.- ? Ces installations concernent plusieurs bâtiments notamment ceux de la plage et la salle de gym du Grand Pont.

B. 502.3141.021 (p 87) Collège des Pâles - entretien courant pour 32 000.- : Est-ce que le remplacement du bureau à la direction des écoles pour 3000.- est compris dans deux écritures (**E. 500.3112** (p 85) Achat mobilier pour 7000.- (administration des écoles) ?

Non ce sont deux postes différents, l'un est prévu pour du mobilier courant à renouveler comme par exemple une broyeuse à papier, cette demande provient de l'école. Le corps de bureau de la direction du collège des Pâles n'est pas compris dans ces 7000.-. Le nouveau directeur a souhaité changer ce bureau usé, ce qui a été accepté.

B. 505.3150 (p 89) Entretien locaux et instal. techniques : Que représente ce poste qui n'était pas présent avant ?

C'est un nouveau poste qui concerne l'aménagement des cantines.

B. 507.3150 (p 91) Complexe scolaire de Corsy. Entretien installations techn. chauffage : représente 69 000 francs dont 35 000 pour la mise aux normes de la chaufferie à bois : peut-on en savoir plus sur cette mise aux normes. Et plus largement sur la politique de renouvellement des chaufferies des bâtiments de la commune ?

Une grande partie de ces mises aux normes sont liées à des contrats d'entretien. L'Etat de Vaud impose des normes qui régissent les décisions d'assainissement. C'est dans ce cadre qu'il est nécessaire d'assainir la chaudière à bois du collège de Corsy et le délai pour le faire est fin 2019. C'est la chaudière d'origine qui date de 1995. Le chauffage à bois est privilégié mais, en cas de besoin, il est aussi possible d'utiliser le chauffage à mazout.

La politique de la commune repose sur deux cas de figure : soit la chaufferie casse et il est nécessaire de la remplacer, soit c'est une décision de la DGE, suite à des contrôles, pour mise en conformité en relation avec la protection de l'environnement.

B. 508 3141 05 (p 91) : Pavillon du complexe scolaire de la Croix entretien courant : 11 000.-. Pourquoi cette somme est-elle en augmentation ?

Cette somme est prévisionnelle et ne représente pas encore de dépenses effectives. C'est en relation avec des actes de vandalisme qui sont relativement fréquents. C'est le cas dans toutes les écoles de temps à autre mais surtout au Grand-Pont et à la Croix. Cela arrive surtout dans les périodes de week-end, on retrouve du matériel et des bouteilles cassés. Il n'y a pas de caméra à la Croix. Dans certains cas des plaintes sont déposées et les responsables mis en cause.

B. 118.3141.011 (p 30) : Entretien bâtiment administratif château, amélioration de l'acoustique du caveau municipal 15 000.-. Pourquoi ces travaux sont-ils nécessaires ?

En fait, il est prévu des améliorations dans deux salles : le carnotzet municipal et également le caveau du Château. Avec leur voute, l'acoustique de ces salles est très mauvaise et il est difficile de converser dès qu'il y a plus de dix personnes. Des solutions sont à l'étude (moquette, mobilier, lampes plafonnier, etc.).

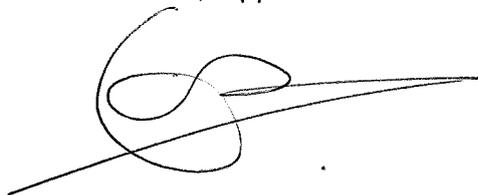
URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS

U. 402.3185.09 (p 65) Promotion en faveur des énergies renouvelables, 20 000.- : comment ces fonds sont-ils utilisés ?

Depuis de nombreuses années la commune est sous contrat avec la société Energo, celui-ci a été révisé il y a 3 ans car le parc sous gestion est devenu plus important. Ils font des propositions d'amélioration.

Lutry, le 19 novembre 2018

Rose-Marie Notz, rapporteuse

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a horizontal line extending to the right.

Sylvain Krayenbühl, membre

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'SKrayenbühl' in a cursive style.

COMMISSION DES FINANCES EXAMEN DU BUDGET 2019

Rapport de la sous-commission des finances chargée de l'examen du budget 2019 de

L'administration générale, des finances et gérances

La sous-commission, composée de M. Ludovic Paschoud et du soussigné, s'est réunie à la salle des commissions le lundi 12 novembre 2018 à 18h30. Etaient également présents, M. Etienne Blanc, président de la commission des finances, Mesdames Magali Burdet, Rose-Marie Notz, Messieurs Denis Aguet, Charles Chappuis, Sylvain Krayenbühl, Patrick Sutter et Claude Weber.

Monsieur Rémy Sulzer était excusé.

La séance s'est déroulée en présence de M. Jacques-André Conne, Syndic, M. Yvan Leiser, Boursier communal et M. Denys Galley, Secrétaire municipal.

Il a été procédé à l'examen du budget poste par poste, les commissaires formulant leur questions au fur et à mesure de la lecture du document.

Ci-dessous sont rapportés les points soulevés par la sous-commission.

Page 23 : 111. 3060 01

Frais de véhicules privés demande de détails : CHF 700.- par mois de forfaits véhicules, cela concerne 3 collaborateurs. Pour le reste, il s'agit des frais de déplacement au coup par coup et cela concerne l'ensemble des collaborateurs du greffe. Ces forfaits sont négociés à l'entrée en fonction du collaborateur et ces derniers n'ont pas le droit de facturer le kilométrage sur le sol de Lutry.

Page 23 : 111. 4362

Agence AVS, remboursement de frais : L'agence AVS de Lutry a fermé le 1^{er} novembre. Les locaux étaient mis à disposition gratuitement. Ces frais concernaient les frais de conciergerie, de chauffage et d'électricité qui leurs étaient facturés au forfait.

Page 25 : 112. 3182

Frais de téléphone : Ce sont les frais liés à la centrale téléphonique pour toute l'administration. Il s'agit des coûts effectifs liés à Swisscom et les mobiles sont également compris dans ce montant. Il est à noter que nous allons passer à la technologie IP, ce qui devrait modifier les coûts pour les prochaines années.

Page 26 : 113. 3114

Achat de verres pour les réceptions : la commande est conséquente. Beaucoup de ces verres sont notamment distribués aux personnes âgées (anniversaires) sur quelques années.

Page 25 : 113. 3170

Frais de réceptions et manifestations : 9000.- CHF pour les frais de réceptions divers, frais de manifestations avec d'autres communes (comme les invitations libres), rencontres avec les entreprises de la commune 5000.- (une fois par législature).

Page 29 : 118. 4271. 10

Loyer route de Lavaux 216 (APOL) : L'ensemble des travaux prévus en 2018 permettant une réadaptation du loyer n'ont pas encore été tous réalisés. Le loyer fixé initialement a été prévu avec un certain montant d'entretien des locaux. (De l'ordre de 25 000 francs.)

Page 31 :120. 3185

Honoraires des mandats et divers des archives : Les 25 000.- prévu au budget 2019 ne sont pas un report du budget 2018. La commune de Lutry n'a pas d'archiviste à proprement parler. Actuellement, la commune engage au coup par coup des aides archivistes (deux dames). Pro archives est l'entreprise mandatée pour effectuer ce travail et ce montant pourrait perdurer.

Page 31 : 132. 3099

Demande de détails sur la ventilation de ce compte : Manifestations diverses du personnel et repas de fin d'année, participation de la commune pour les employés communaux à l'achat des chèques Reka (participation de 20%), puis divers pour 1000.-.

Page 31 : 134. 4363

Remboursement de dommages : C'est une estimation, par expérience ce montant de 30 000.- est une moyenne. Ce compte a été créé il y a deux ou trois ans et tous les remboursements de dommages sont dorénavant regroupés dans ce compte.

Page 33 : 140. 3185

Honoraires et mandats divers PP7 : Cela concerne le réaménagement de la route de Lavaux et l'arrivée du BHNS. Cela a fait l'objet d'un préavis accepté par le conseil communal.

Page 34 : 151. 3653

Un débat et ouvert sur le financement de la SDL. Notamment sur le fait que la société de développement attribue des fonds à des manifestations sans que la municipalité n'ai un regard.

Page 35 : 152. 3182

Frais de téléphone : Le libellé n'est pas précis, il y a également les frais d'internet, cela englobe tous les frais de communications.

Page 36 : 153 3652.01

Maison de Paroisse : La municipalité prend en charge les 11/13^{eme} de l'hypothèque. La commune paie également un loyer pour l'occupation du foyer par la fondation des structures pour l'enfance et la jeunesse (cantine scolaire). Cette charge n'est pas nouvelle, dans la mesure où nous payions déjà avant pour les locaux appartenant à la BCV à la Place des Halles. Ce loyer est symbolique, il sert à couvrir les pertes d'exploitation de la Maison de Paroisse avec l'occupation de la cantine scolaire.

Page 37 et 38 : 161.3185

Pose de panneaux d'information "Lavaux Unesco" : Après la pose d'un premier panneau en 2017, trois autres panneaux vont être installés sur la commune. Ce montant est issu d'une clé de répartition entre les communes de Lavaux.

Page 41 : 171. 3653. 05

Subvention au VBCL, variabilité de la subvention entre les années ? : Le VBCL devait initialement monter en ligue A. Le budget a donc été adapté en conséquence.

Page 43 - 44 : 181. 3163. 03 – 181.4273.03

Mobility : Il faut comprendre que c'est une garantie de déficit. Mobility ne prend aucun risque, en principe le risque devrait être plus bas. Pour exemple, le véhicule de la gare de Lutry, n'a pratiquement jamais rien coûté. C'est en fonction du taux d'utilisation des véhicules.

Page 47 : 210. 3180 – 3290 – 3301

Impôts : La variabilité des montants est due aux recettes effectives, des encaissements et du nombre de taxations envoyées. En l'occurrence, ces montants sont estimés sur la base de 2017.

Page 51 : 222.4419

Rétrocession taxes CO2 : Environ deux tiers des produits de la taxe sur le CO2 sont redistribués à la population et aux entreprises par le biais des assurances maladie et des caisses de compensation AVS.

Page 52 : 237.3809.01

Attributions aux fonds de réserves : Ces montants sont attribués en fonction des éventuels bénéfices réalisés. Il n'y aura donc probablement pas d'attribution en 2019.

Page 53 : 310.4272

Créance compensatoire du Vieux Stand : Après une brève explication et pour plus de clarté, la décision est prise de revenir sur cette question lors de la présentation des comptes de 2018.

Page 53 : 320.3011

Les traitements des bûcherons baissent ? : Il y avait deux contremaîtres dont un est parti à la retraite et ce dernier a été remplacé par un plus jeune qui n'est pas contremaître.

Page 59 : Bâtiments du patrimoine financier

Il est relevé que les prix d'achats du mazout ont été estimés au prix de 80.- alors qu'actuellement, il est plus proche des 100.-. Nous pourrions avoir une mauvaise surprise sur les comptes de 2019. Il est également à noter que le gaz suit les cours du mazout.

Page 78 : 451.3812

Alloc. au fds de réserve incinération et ordures : Pour quelles raisons il y a une telle variabilité ? En principe la taxe forfaitaire, même si elle n'est pas facturée, doit balancer ce compte. Certaines années, les revenus sont plus haut, les charges sont généralement plus ou moins identiques mais il reste des investissements à finaliser et à venir. En principe sous deux ans, on devrait tirer un bilan et au besoin adapter la taxe forfaitaire qui en théorie ne devrait pas faire de bénéfice.

Page 83 : 471.3011

Port, Les traitements concernent-ils exclusivement le port ? : l'imputation d'un salaire au traitement du port a quand même son importance. Cela dit on peut discuter du montant. C'est une estimation des heures que la voirie passe pour l'entretien du port.

Page 85 : 500.3011

Traitements secrétariat : Il s'agit d'une secrétaire de l'administration communale qui, à l'époque, a été transférée à la direction des écoles. La Municipalité lui avait garanti son salaire. Cette personne est maintenant à la retraite.

Page 87 : 502.4271.01 – 502.4271.02

Pour quelles raisons il y a ces variabilités de loyer : c'est en raison de la mise à disposition des salles pour le Clem. La contrepartie est à la page 33 sur le compte 151.3653.023

Pages 89 : 507.3011

Pour quelle raison les traitements de conciergerie augmentent ? : Ce sont les heures supplémentaires effectuées durant le week-end, lors des matches du VBCL. Cela concerne environ 3000.- frs. Pour Le reste, il s'agit des primes statutaires pour les concierges qui sont en place depuis plus de 10 ans.

Page 91 : 507.4271.02

Pour quelles raisons les revenus augmentent-ils ? : C'est également en raison de l'utilisation des salles par le Clem.

Page 105 : 711.3663

Pour quelles raisons cette variabilité dans les montants ? : Les croisières sont organisées en alternance pour les retraités ou les jeunes. Les jeunes sont moins nombreux et il n'y a besoin que d'un bateau plus petit.

Page 107 : 730.3116

Il est prévu d'installer de nouveaux défibrillateurs, un à Corsy et un deuxième à la plage.

Page 127 : 800.4361

Remboursement de traitement ? : On trouve le même poste à la bourse, ce sont les remboursements de traitements pour les personnes qui sont à l'assurance.

Michel Bornet

Président-Rapporteur



Ludovic Paschoud

Membre



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Rapport de la sous-commission des finances chargée de l'examen des postes budgétaires 2019 relatifs au dicastère des Travaux et Domaines, de l'Informatique et de l'Épuration des eaux.

La sous-commission composée de Monsieur Patrick Sutter ainsi que du soussigné s'est réunie le mardi 13 novembre 2018 au Château.

Monsieur Etienne Blanc, Président de la Commission des finances, Mesdames Rose-Marie Notz, Magali Burdet et Messieurs Michel Bornet, Sylvain Krayenbühl, Denis Aguet, Ludovic Paschoud, Charles Chappuis, membres de la commission étaient également présents.

Monsieur Rémy Sulzer était excusé.

La séance s'est déroulée en présence de Monsieur Charles Monod, Conseiller municipal et de Monsieur Alfredo Pedretti, chef de service.

Lors de cette séance il a été procédé à l'examen du budget poste par poste, les commissaires posant leurs questions au fur et à mesure de la lecture du document.

La sous-commission tient à remercier Monsieur le Municipal ainsi que le chef de service pour leur disponibilité et pour les réponses apportées à toutes les questions.

Les points ci-dessous ont notamment fait l'objet de questions ou de remarques de la part des commissaires :

EPURATION DES EAUX (X)

- 462.3114 (p.81) Achats machines, matériel d'exploitation
Le dispositif de sécurité pour travailleurs est demandé par la SUVA
- 462.3180 (p. 81) Frais de laboratoire
De nouvelles machines ont été achetées, sur lesquelles des analyses et des prélèvements sont faits de manière interne.
- 463.3154 (p. 81) Entretien de machines et de matériel
L'importante augmentation par rapport au budget 2018 est le fait du remplacement des diffuseurs d'air et de l'entretien des génératrices.
- 464.3141.01 (p.81) Entretien courant
Les travaux importants prévus au budget 2018 ont été effectués ou sont encore en cours.

TRAVAUX ET DOMAINES (T)

- 171.3145.04 (p.39) Terrain de Chanoz-Brocard
Changement de la structure végétale en créant des tranchées d'irrigation et de drainage.

- 321.3188.04 (p.55) Forêts de protection privées
Les interventions, notamment le long de la Lutrive, peuvent varier d'une année à l'autre. La commune fonctionne comme intermédiaire entre les privés et le canton. Ces travaux sont entièrement remboursés par ce dernier.
- 402.3195.08 (p. 66) Etudes diverses de projets
Mentionnées sous Urbanisme (U), les études portant sur la passerelle de la Route des Monts, les ouvrages d'art, le sentier de la Ligne et le Vieux Port concernent en fait le dicastère Travaux et domaines.
- 412.3135 (p.67) Remplacement et équipement de véhicules
Le tracteur actuel a été acheté en 2004 et compte plus de 6000 heures de travail. Il est donc temps de le remplacer. Il sera d'ailleurs revendu (voir le poste 412.4354).
- 432.3180 (p.67) Frais de transport des déchets de voirie
La baisse du coût provient du fait que le transport du biométhanisable ne se fait plus à la SATOM, mais à Lavigny.
- 432.4356 (p.69) Facturation de services à des tiers
Il s'agit principalement de déneigement sur des chemins privés
- 451.3188.11 (p.77) Ramassage et transport des ordures ménagères
Ce coût a baissé environ de moitié depuis la suppression d'un deuxième ramassage des ordures (en 2016).
- 451.3188.027 (p.77) Compost et déchets de jardin
Il y a malheureusement une forte baisse de la qualité des déchets compostable. La commune a changé de prestataire (voir le poste 432.3180). L'entreprise de Lavigny a une meilleure technique que la SATOM pour le tri de ces déchets.

INFORMATIQUE (I)

- 190.3663 (p.45) Maintenance et développement de programmes
On se trouve dans un période de transition entre une ancienne application et une nouvelle, raison pour laquelle les coûts se répartissent entre les budgets 2018 et 2019, ce qui explique des coûts d'acquisition mais également des coûts de maintenance.
- 190.4529 (p.45) Refacturation SI+APOL
L'APOL est très demandeuse en prestations informatiques. Elle préfère utiliser les services de la commune plutôt que de confier des mandats à des tiers.

Rapport de la sous-commission des finances chargée de l'examen des postes budgétaires 2019 relatifs au dicastère des Services industriels.

A la même date, la sous-commission, dans la même composition, a ensuite étudié le budget des Services industriels. Pour la Municipalité, Monsieur Monod a été rejoint par Monsieur Yves Leumann, chef de service. Qu'ils soient ici remerciés pour leur disponibilité.

L'étude du budget des Services industriels a donné lieu à peu de questions. Relevons néanmoins:

800.3080 (p.127) Personnel intérimaire, mandats externes...

Les Services industriels ont fait appel à plus d'intérimaires en 2018 que les autres années, dû notamment au départ de 2 personnes.

803.3163 (p.129) Maintenance et développement des programmes

Il s'agit d'un poste important lié à l'utilisation du logiciel SAP utilisé par nos Services industriels. C'est un outil obligatoire pour établir les factures de plus en plus compliquées pour les usagers.

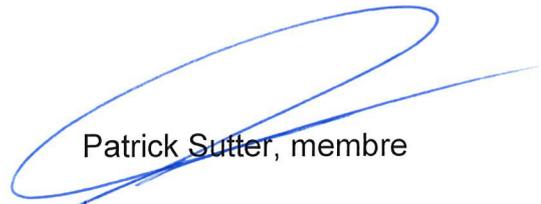
813.3141 (p.133) Entretien et sécurisation des ouvrages

Des travaux sont prévus pour la sécurisation de la zone de la source du Grand-Jorat

Lutry, le 17 novembre 2018



Claude Weber, rapporteur



Patrick Sutter, membre